



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dechets

Question écrite n° 5837

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere demande a M. le ministre de l'environnement de lui preciser quel est le developpement actuel en France du « tri selectif ».

Texte de la réponse

L'extraction des matériaux recyclables contenus dans les déchets ménagers et assimilés (commerces, artisans) présente déjà depuis plusieurs années un développement non négligeable en France. Pour ce qui concerne les ménages, elle s'est effectuée jusqu'à présent essentiellement par collecte sélective d'un matériau (le plus souvent par apport volontaire à des conteneurs) ou par un tri dans les unités de traitement de déchets, lorsque c'est possible (tri magnétique des boîtes métalliques par exemple). Ces opérations, matériau par matériau, ont été lancées durant la dernière décennie dans le cadre d'engagements strictement volontaires des branches industrielles concernées (accords volontaires en application de la directive communautaire 85-339 sur les emballages de liquides alimentaires ; protocole d'accord sur la récupération et le recyclage des vieux papiers de 1988). L'état actuel de développement de ces systèmes peut être résumé ainsi : les Français dans leur grande majorité (50 000 000) disposent d'une collecte de verre, un million de tonnes étant ainsi récupérées auprès des ménages (30 p. 100 environ du gisement) ; le tri magnétique des boîtes de conserve ou de boissons en acier (surtout en sortie d'incinération) équipe des unités de traitement des déchets qui desservent au total 16 000 000 de Français ; environ 8 000 000 d'entre eux ont également dans leur commune une opération de récupération des vieux papiers ; enfin, la récupération des bouteilles plastiques d'eau minérale concerne aujourd'hui près de 7 000 000 d'habitants. Les contraintes croissantes qui pèsent sur la gestion des déchets exigent de développer la valorisation, raisonnablement (en ajustant dans le temps l'offre et la demande de déchets recyclables) mais résolument. La loi du 13 juillet 1992 a d'ailleurs défini les objectifs et les principaux outils d'une telle politique. Les systèmes doivent donc être maintenus, mais aussi renforcés et optimisés (notamment en améliorant la densité et la qualité d'implantation des conteneurs). Ils doivent surtout s'inscrire désormais dans une stratégie de gestion séparée des déchets ménagers, à laquelle on attribue couramment cette appellation de « tri sélectif ». Visant une large gamme de déchets (les emballages, les papiers, mais aussi, le cas échéant, les déchets organiques) cette stratégie repose sur un effort plus important demandé à l'utilisateur, en terme de « tri à la source ». Elle comportera, en retour, une part plus grande de collecte séparée à domicile, en porte à porte. Un certain nombre de communes ou groupements de communes n'ont d'ailleurs pas attendu pour lancer des opérations de ce type. On en recensait environ 25 fin 1992. Elles ramassent séparément à partir d'une « seconde poubelle » (au sens large, car il peut s'agir de sacs différents par produit, de récipients compartimentés, etc.), soit les matériaux recyclables (comme à Dunkerque Y59", Nancy Y54", Etrechy Y91" ou Meze Y34"), soit les déchets de cuisine et de jardin (comme à Bapaume Y52"), soit les deux à la fois (comme à Lons-le-Saunier Y39"). Enfin, le développement de ce « tri sélectif » commence à bénéficier de l'appui du dispositif mis en place par les industriels, au travers des sociétés Eco-Emballages S.A. et Adelphe, pour respecter les obligations que leur fait le décret du 1er avril 1992, quant au devenir des déchets de leurs emballages. Ainsi, plusieurs des collectivités citées plus haut ont déjà passé des contrats avec la société Eco-Emballages qui leur garantissent une reprise et

une retribution des tonnes de dechets d'emballages recuperees. Certaines d'entre elles, et d'autres qui en sont au stade du projet, ont par ailleurs ete selectionnees fin septembre 1993, pour constituer des sites pilotes, au nombre de 37 et representant 5 millions d'habitants. L'objectif est de desservir, par des solutions globales de valorisation, et en plus des systemes existants, de l'ordre de 15 000 000 de Francais, a l'horizon 1996. Ces solutions incluent le tri selectif, en vue d'un recyclage matiere et d'autres modes de valorisations.

Données clés

Auteur : [M. Bonnacarrère Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5837

Rubrique : Ordures et dechets

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 3004

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4160